

bonne maison d'école. Il faut cependant faire connaître la vérité, peu à peu elle persuadera tout le monde. Le gouvernement pourrait recommander, et au besoin imposer les dimensions et les principaux détails d'un bon plan de maison d'école.

M. le Principal Verreau demanda aux membres de la conférence les dimensions de leurs classes et le nombre des enfants de l'école. Il trouve qu'en moyenne les écoles ont 25 x 22 pieds sur une hauteur de 8 pieds, ce qui donne 4400 pieds cubiques d'air pour 70 enfants, nombre moyen, ou environ  $\frac{1}{2}$  de pied cube pour chaque enfant par minute, lorsqu'il lui en faudrait au moins 5 pieds. Plusieurs médecins exigent même 10 pieds cubes par minute. Sans doute qu'assez souvent l'air extérieur pénètre dans les classes par les fenêtres et par les portes, surtout si la maison est vieille ou en mauvais état. Dans ce cas, l'atmosphère de l'appartement est refroidi, ce qui est un autre inconvénient; mais très peu purifié. Aujourd'hui on voit les fermiers chercher à ventiler les bâtiments où ils renferment leurs animaux, précaution qui contraste péniblement avec la négligence apportée dans la ventilation des écoles où les enfants sont renfermés jusqu'à trois heures de suite, surtout pendant l'hiver. Le gouvernement ne demande pas mieux, sans doute, que de parer à tous ces inconvénients; mais l'opinion publique n'est pas encore préparée: il viendra un temps où la législature sera plus au fait de toutes les questions de l'instruction. En attendant, il ne faut pas se lasser de faire connaître l'état des choses, l'opinion publique se formera.

#### SEANCE DU MOIS D'AOUT.

Présents: MM. les Inspecteurs Valade et Grondin, MM. J. O. Cassegrain, président; D. Boudrias, trésorier; M. Emond J. Paradis, C. Ferland, A. Malette, J. E. Roy, conseillers; L. Kérouack, D. LaCroix, J. Archambault, H. Tétrault, P. H. St. Hilaire, V. Harman, R. Martineau, L. Charbonneau, C. Leblanc, A. Primeau, P. P. Aujer et E. Leroy.

M. le Président donna les raisons pour lesquelles le compte-rendu de la dernière conférence n'avait pas été publié dans le *Journal de l'Instruction Publique*, et pria l'assemblée de vouloir bien nommer, quelqu'un secrétaire *pro tempore*, vu l'absence du secrétaire.

M. Emard fut prié d'agir en cette qualité.

M. l'Inspecteur Valade fit une lecture sur la *nécessité d'inspirer du goût pour l'éducation*.

M. le Président prit ensuite la parole, et s'exprima à peu près en ces termes:

Au nom de l'Association, je remercie bien cordialement M. Valade du travail dont nous venons d'entendre la lecture. Cette étude, outre qu'elle se distingue par la forme, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur, renferme des aperçus dont l'importance frappera tout homme sérieux qui s'occupe à former la jeunesse. En effet, si l'éducation doit contribuer au développement des facultés humaines, si le degré de civilisation d'un peuple se mesure toujours sur celui de l'éducation qu'il a reçue, nous pouvons dire que chercher à *inspirer du goût pour l'éducation*, c'est travailler à la base de l'édifice social, c'est affermir cette puissance qui, comme le dit Mgr. Dupanloup, *fait la grandeur des peuples, maintient leur splendeur, prévient leur décadence, et, au besoin, les relève de leur chute*.

Il n'est point nécessaire de résumer la lecture de M. Valade: vous avez pu mieux que moi en apprécier le mérite. Je me permettrai néanmoins de constater le fait que, depuis quelque temps, l'Association a le plaisir d'entendre, presque à chacune de ses séances, un inspecteur l'entretenir de quelque question de pédagogie. C'est là un très-grand avantage dont les instituteurs ne sauraient manquer de tenir compte: car il n'est personne, à mon avis, qui soit plus autorisé à parler de l'enseignement, que l'inspecteur, personne qui soit plus en mesure d'indiquer les réformes dont un système d'éducation peut être susceptible. Aussi nous devons savoir gré à ceux de ces messieurs qui veulent bien prendre part aux travaux de l'Association, se mêler à nos

discussions, et nous encourager à persévérer dans la carrière noble, mais difficile, que nous avons embrassée."

Vint ensuite une discussion sur "la méthode la plus prompte de faire acquérir l'orthographe d'usage aux enfants."

Cette question fut habilement discutée par MM. les inspecteurs Valade et Grondin, MM. Paradis, St. Hilaire, Ferland, Kérouack, Martineau, Primeau, Demers et Charbonneau, qui tous firent ressortir l'importance de cette branche de l'enseignement élémentaire.

Voici à peu près le résumé des débats, ainsi que les conclusions auxquelles s'est arrêtée l'assemblée:

1o. Faire épeler les enfants dans leurs livres, puis de mémoire, ayant soin de commencer par les mots dont la prononciation correspond avec leur orthographe et passer ensuite à ceux dont la prononciation est irrégulière.

2o. Faire copier *exactement* une demi-page et même une page entière dans un livre où les difficultés orthographiques sont habilement graduées.

3o. Enseigner les règles de la formation des mots, afin que les enfants puissent grouper dans leur mémoire tous ceux d'une famille, c'est-à-dire, provenant d'un radical commun.

M. Paradis attira l'attention de l'assemblée sur la série des livres de M. Larousse, qui sont très-bien calculés pour l'enseignement de l'orthographe d'usage.

Les deux questions suivantes seront discutées à la prochaine conférence:

"Quelle est la méthode la plus prompte pour faire acquérir l'orthographe *syntactique* aux enfants?"

"L'usage de faire des *liaisons* en lisant est-il obligatoire ou simplement facultatif?"

Et la séance fut ajournée jusqu'au dernier vendredi de janvier à 9h. de l'avant-midi.

M. EMARD,  
Secrétaire temporaire.

#### Le gouvernement de Québec et l'immigration.

Nous trouvons dans le "Rapport du Comité sur l'immigration," une lettre de l'Honorable M. Chauveau. Elle est intéressante à plus d'un titre, car elle nous fait voir la part que la province de Québec a prise dans les efforts tentés par le Canada pour attirer au milieu de nous les émigrés européens.

Voici cette lettre:

"A l'Honorable Christopher Dunkin, président du comité de la chambre des communes,—chargé de s'enquérir de l'immigration.

"MONSIEUR.—Je me rends avec plaisir à la demande que me fait le comité, de faire connaître les mesures qui ont été adoptées dans la province de Québec, depuis la dernière session de la législature fédérale, pour favoriser l'immigration et la colonisation.

"Il n'a été fait aucune nouvelle législation importante sur cette matière dans la dernière session du parlement local; mais des votes d'argent considérables ont été faits pour aider à l'exécution des lois passées dans les sessions précédentes, et dont j'ai rapporté les principales dispositions dans la lettre que j'ai adressée au comité nommé sur le même sujet.

"Ces votes sont comme suit:

Immigration, y compris les impressions, cartes, etc.....	\$ 20,000
Sociétés de Colonisation.....	20,000
Chemins de colonisation de première classe.....	125,000
Chemins de Sainte-Anne des Monts à la Rivière au	
Renard, dans le golfe.....	10,000
Chemins à lisses de colonisation.....	45,000
Arpentages et explorations des terres de la Couronne...	24,000

Formant en tout.....\$277,000